

Procès-Verbal de Séance

Du Conseil Municipal

République Française

SÉANCE DU 2 MARS 2020

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt
- en exercice : 15 le 2 mars à 20 heures
- présents : 13 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni
- votants : 13 en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence
de M. Didier LEDENT, Maire.

Date de la convocation : 24 février 2020.

Présents : Mesdames Dominique CAPPUCCI, Audrey FEKKAK, Marie-Claude JEANJEAN, Séverine LEDENT, Christiane TIECHON, Messieurs Nicolas BOULLENGER, Bertrand COUTURIER, Jean-Pierre DHANGER, Frédéric HEBRARD, Gilbert LACOURTE, Didier LEDENT, Christophe THIEBAUT,

Absents : Mme Sophie DUMAY, excusée, M. Sébastien VANDERSTEENE

Soit au total 13 conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. Jacques THOMAS.

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Compte-rendu des décisions prises par le maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités
 - **Néant**

N°ordre de séance : 1.	Adoption des comptes administratif et de gestion 2019 *7.1 Décisions budgétaires*	2
N°ordre de séance : 2.	Affectation du résultat *7.1 Décisions budgétaires*	2
N°ordre de séance : 3.	Demande de retrait du SIRS de Moyenneville Neufvy Gournay au titre de la procédure dérogatoire *5.7 Intercommunalité*	2
N°ordre de séance : 4.	Fête communale	3
N°ordre de séance : 5.	Questions diverses :	3

Constatant que le quorum est réuni avec 13 membres présents, le Maire ouvre la séance du Conseil à 20h00.

Désignation du secrétaire de séance.

M. Jacques THOMAS est désigné secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du Conseil précédent est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : retrait de la commune du Syndicat Scolaire de Moyenneville Neufvy Gournay : le conseil accepte à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES

- Néant

N°ordre de séance : 1. Adoption des comptes administratif et de gestion 2019 *7.1 Décisions budgétaires*

M. Jacques THOMAS, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif de l'année 2019, rigoureusement identique à celui de la perception du Centre des Finances Publiques de Saint Just en Chaussée.

Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 274 407.72 € et un déficit d'investissement de 68 791.31 €, soit un excédent global de 205 616.41 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2019, identiques, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 274 407.72 € et un déficit d'investissement de 68 791.31€, soit un excédent global de 205 616.41€.

N°ordre de séance : 2. Affectation du résultat *7.1 Décisions budgétaires*

Le Conseil Municipal,

Considérant les comptes administratif et de gestion 2019, rigoureusement identiques,

Considérant l'excédent global de fonctionnement 2019 de 274 407.72 €, le déficit global d'investissement de 68 791.31 € ; soit un excédent global de 205 616.41 €,

Décide d'affecter :

- La somme de 68 791.31 € en réserves au compte 1068,
- La somme de 68 791.31 € au compte 001 : déficit d'investissement reporté,
- La somme de 205 616.41 € au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté.

N°ordre de séance : 3. Demande de retrait du SIRS de Moyenneville Neufvy Gournay au titre de la procédure dérogatoire *5.7 Intercommunalité*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, suite au refus de la commune de Gournay sur Aronde d'adopter les statuts proposés par le Syndicat Scolaire, ce dernier n'a toujours pas de statuts, et ne peut pas fonctionner correctement, notamment en matière financière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5212-30,

Considérant que, par délibération du conseil municipal n°20190624_001 du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a demandé au Syndicat Scolaire de modifier ses statuts, afin d'y intégrer les compétences scolaires, périscolaire et de restauration scolaire,

Considérant que la proposition d'adoption de statuts du syndicat scolaire a échoué, suite au refus de la commune de Gournay sur Aronde, et que l'adoption de statuts n'a pas abouti six mois après la saisine du Syndicat Scolaire,

Considérant que l'absence de statuts met en péril le fonctionnement du Syndicat, et notamment la menace d'une cessation de paiement, plus particulièrement des salaires des agents,

Considérant que toutes les tentatives de négociation du Syndicat Scolaire vis-à-vis de la commune de Gournay sur Aronde ont échoué,

Considérant que cette situation est de nature à compromettre de manière essentielle les finances communales et intercommunales,

Le Conseil Municipal de Moyenneville, à l'unanimité des membres présents, demande à M. le Préfet de l'autoriser à se retirer du Syndicat Scolaire Moyenneville Neufvy Gournay, au titre de la procédure dérogatoire.

N°ordre de séance : 4. Fête communale

Un forain a adressé une demande d'emplacement pour notre prochaine fête communale.

Il s'agit de :

- Mme REMOND, pour une pêche aux canards, un toboggan et un tir billes.

Le Conseil donne son accord pour l'emplacement demandé.

Pas d'animation choisie à ce jour pour la fête communale.

N°ordre de séance : 5. Questions diverses :

- M. le Maire a rencontré l'agent de la Communauté de Communes du Plateau Picard pour établir un devis pour le gravillonnage de la rue du Tour de la Chapelle et de l'Impasse du Pré Villette : ce devis devrait parvenir sous peu à la mairie.
- Le repas des personnes âgées a été annulé, suite à l'arrêté préfectoral interdisant les rassemblements dans l'Oise, ainsi que le spectacle proposé par la Communauté de Communes du Plateau Picard le 10 mars prochain : « Pas si bêtes ».
- Pour le prochain budget, il conviendrait d'étudier les travaux à prévoir dans les bâtiments communaux, notamment le chauffage à la salle des fêtes, le terrain de tennis à revoir.
- L'association de jumelage de Willingham By Stow a désigné un nouveau Président, M. David BUSSEY, assisté de Mme Rebecca ANDREWS.
- Planning du bureau de vote pour les élections municipales :

<i>Horaires</i>	<i>Nom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nom</i>
8h00 – 10h00	Christophe THIEBAUT	Jacques THOMAS	Jean-Pierre DHANGER
10h00 – 12h00	Dominique CAPPUCCI	Bertrand COUTURIER	Audrey FEKKAK
12h00 – 14h00	Frédéric HEBRARD	Nicolas BOULLENGER	Marie-Claude JEANJEAN
14h00 – 16h00	Séverine LEDENT	Gilbert LACOURTE	Jean-Philippe POLLET
16h00 – 18h00	Christiane TIECHON	Didier LEDENT	Christophe LACROIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.